



SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ÉDITION

## Communiqué

### du Syndicat National de l'Édition

19 novembre 2009

Le SNE a pris connaissance de la nouvelle proposition d'accord entre Google et les éditeurs et auteurs anglo-saxons, qui ne marque aucun progrès sur la question essentielle de la protection des oeuvres non anglo-saxonnes piratées par Google dans son programme "Bibliothèques". Le SNE reste constant dans sa position consistant à demander à Google de respecter le principe essentiel du consentement préalable des auteurs et des éditeurs avant l'utilisation de leurs oeuvres.

Le SNE rappelle l'instance judiciaire en cours qui l'oppose, aux côtés des éditions de La Martinière et de la Société des Gens de Lettre, à Google au sujet de la numérisation et de la mise à disposition par ce dernier de nombreux livres sous droits sans autorisation. Le jugement, qui sera rendu par le tribunal de grande instance de Paris d'ici au 18 décembre, revêtira une importance cruciale pour tous les professionnels du livre, attachés au respect du droit d'auteur et à la diversité de la création.

Le SNE regrette vivement de n'avoir pas été invité à la table des négociations, aux côtés de la Fédération des Editeurs Européens, qui avait demandé le 30 septembre dernier de participer à ces discussions sur le nouveau règlement. Sa présence aurait sans aucun doute permis de faire entendre la voix des auteurs et éditeurs européens non anglophones.

Le SNE appelle Google à prendre désormais au sérieux la situation des auteurs et éditeurs étrangers au projet d'accord, et se réserve la possibilité de s'opposer à nouveau au projet actuel lors des prochaines étapes de validation par les autorités Américaines.